

Journée de réflexion  
7 février 2012

*L'emploi pour lutter contre la pauvreté :  
les défis à relever*



**Cadre général des avis sur l'emploi  
à être élaborés par le Comité consultatif**

**14 décembre 2011**

Comité consultatif  
de lutte contre  
la pauvreté  
et l'exclusion sociale

Québec 

Ce document a été adopté par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à sa réunion du 14 décembre 2011.

Il a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail du Comité consultatif formé de :

Richard Gravel, président du groupe de travail  
Jean-François Aubin  
Jane Cowell-Postras  
Dominique Daigneault  
Monique Toutant

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale  
425, rue Saint-Amable, bureau RC 145  
Québec (Québec) G1R 4Z1  
Téléphone : 418 646-0425, poste 89866  
Télécopieur : 418 643-6623  
Courriel : [infocclp@mess.gouv.qc.ca](mailto:infocclp@mess.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.cclp.gouv.qc.ca](http://www.cclp.gouv.qc.ca)

## Table des matières

Mise en contexte – L’emploi pour lutter contre la pauvreté .....	5
Les personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail .....	7
Les travailleuses et travailleurs pauvres.....	9
Au-delà de l’emploi : la participation citoyenne et le droit à la dignité.....	10
Quel rôle pour les employeurs? .....	11
Pour aller plus loin.....	12
Principales pistes de solution .....	13
Quelques questionnements .....	15

## Mise en contexte – L’emploi pour lutter contre la pauvreté

**Si l’emploi demeure le meilleur moyen de se sortir de la pauvreté, comment peut-on en améliorer l’efficacité à cet égard? La pauvreté de bien des travailleuses et travailleurs ne contredit-elle pas cette affirmation? Ou alors incite-t-elle à explorer de nouvelles pistes pour qu’une telle prémisse traduise mieux la réalité?**

**L’insertion en emploi ne doit pas être une fin en soi. Elle doit signifier l’intégration sociale et l’amélioration durable des conditions de vie des personnes concernées. Si l’emploi qu’elles occupent ne leur procure pas de conditions de travail décentes, leur situation est-elle vraiment meilleure qu’avant?**

**Par ailleurs, le travail est plus qu’un moyen de gagner sa vie. Il doit aussi permettre de se réaliser, de jouir d’une certaine reconnaissance et de développer des liens sociaux.**

Le présent texte est une synthèse des principales conclusions tirées par le Comité de ses consultations portant sur l’emploi comme moyen de lutter contre la pauvreté. Il constitue en quelque sorte le cadre dans lequel s’inscriront les trois avis que le Comité entend émettre au cours de la prochaine année à ce propos. Il a pour objet de faire ressortir les liens qui unissent les trois questions dont traiteront ces avis, soit la situation des personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail, celle des travailleuses et travailleurs pauvres ainsi que la réalité des personnes qui ne peuvent intégrer le marché du travail traditionnel.

Il faut aborder la fonction de l’emploi comme outil de lutte contre la pauvreté sous l’angle du droit au travail, droit reconnu par divers traités internationaux. Cette fonction ne peut se réduire à la simple volonté de travailler ni aux compétences individuelles ou aux facteurs incitatifs. Mettre le fardeau sur les épaules des sans-emploi risque d’accroître l’exclusion. Cela risque également de laisser de côté des aspects plus collectifs, comme les lois et les normes du travail, les politiques publiques, le rôle des acteurs qui influent sur la structure du

marché du travail : les employeurs, les syndicats, les établissements d’enseignement, les divers ordres de gouvernement, les organismes communautaires, etc.

Pour que l’emploi permette de se sortir de la pauvreté, il faut tout d’abord qu’il y ait des emplois disponibles en nombre suffisant, que ces emplois correspondent aux qualifications des sans-emploi ou que ces derniers puissent acquérir ces qualifications. Il faut aussi leur offrir le soutien indispensable pour leur insertion et leur maintien en emploi. Il est tout aussi essentiel que les employeurs soient prêts à les accueillir et à leur donner une chance.

Ces emplois doivent être de qualité, rémunérés adéquatement, c’est-à-dire avec un salaire horaire décent et un nombre d’heures suffisant. Et ils doivent être stables et permettre de se projeter dans l’avenir.

Il est bien sûr souhaitable, pour les personnes mêmes en tout premier lieu, de parvenir à l’autonomie économique. Mais avant de pouvoir atteindre cet objectif, il leur faut disposer d’un revenu suffisant pour

qu'elles puissent dépasser le stade de la survie. Même si certaines personnes ne peuvent occuper un emploi permanent à temps plein, ni même parfois un emploi traditionnel à temps partiel, elles doivent néanmoins disposer de ressources suffisantes pour participer pleinement à la vie en société.

L'emploi constitue sans contredit un levier pour se sortir de la pauvreté. Il contribue avec force à l'intégration, à la mobilité sociale, à la redistribution de la richesse et à la cohésion sociale. Il ne peut cependant être la seule solution aux problèmes des personnes exclues du marché du travail. On ne peut donc le considérer comme le seul facteur de reconnaissance sociale possible. Toutes et tous, salariés ou non, ont le droit de vivre dignement et de voir leur contribution sociale reconnue, selon leurs capacités.

Il découle de tout cela que l'intégration au marché du travail ne doit pas d'abord servir à réduire le nombre de prestataires de l'assistance sociale le plus rapidement possible, mais plutôt à reconnaître que le travail est un droit, au même titre que le droit à la santé, le droit à l'éducation ainsi que le droit de vivre dignement. Il faut créer les conditions qui permettront à toutes et tous d'exercer pleinement leur citoyenneté. Il faut réaffirmer le droit au travail, mais aussi le droit à un travail décent que définissent les critères suivants :

- L'application du droit du travail et des lois afférentes;
- La création d'emplois de qualité : emplois valorisants, salaire qui permet

de se sortir de la pauvreté, sécurité d'emploi, avantages sociaux, ouverture sur de nouvelles perspectives, etc.;

- La mise en œuvre de mesures de protection sociale : assurances collectives en matière de santé, de sécurité du travail, d'emploi, mesures d'équité salariale, accès à des services de garde, etc.;
- La mise en place d'institutions tripartites représentatives (gouvernement, syndicat et patronat) engagées dans un dialogue social sur les questions du travail et de l'emploi.

Pour faire avancer les choses, plusieurs forces sont déjà à l'œuvre pour transformer le marché du travail traditionnel. Ainsi, les entreprises d'économie sociale et solidaire mettent en avant de nouvelles formes de gouvernance en y associant leur personnel. D'autres expériences portent sur l'adaptation du marché du travail aux caractéristiques des personnes à intégrer, les centres de travail adapté par exemple. Il est aussi encourageant de noter que de plus en plus d'entreprises prennent conscience de leur responsabilité sociale, en faisant ressortir les aspects sociaux de leurs activités.

Pour favoriser le retour en emploi, les gouvernements ont instauré plusieurs mesures, qui se sont traduites par des investissements importants. On constate la volonté manifeste d'intervenir pour améliorer la situation des personnes pauvres ou exclues, mais beaucoup reste à faire, surtout pour le soutien aux personnes qui se butent à des obstacles particuliers.

## Les personnes qui souhaitent intégrer le marché du travail

Il faut voir l'intégration en emploi comme une étape dans son parcours personnel. « La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être appréhendée de façon globale et notamment en termes de continuité de parcours : cela signifie améliorer les conditions de vie des personnes les plus exclues et les plus éloignées du marché du travail (accès au logement, sécurité alimentaire, etc.), en passant par des mesures soutenant une démarche vers l'emploi (importance d'un accompagnement personnalisé et adapté, accès à une formation qualifiante pour accéder à des emplois de qualité, etc.), et se poursuivant par l'insertion et le maintien en emploi (importance de la formation continue)<sup>1</sup>. »

C'est dans l'optique de la continuité du parcours personnel que le Comité consultatif entend situer ses propositions qui ont pour objet de contribuer à faire de l'emploi un moyen de plus en plus efficace pour se sortir pour de bon de la pauvreté.

Il importe d'agir en amont afin de prévenir l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs ou leur exclusion du marché de l'emploi. Même si les interventions auprès des personnes que la vie a éloignées du marché du travail permettent l'intégration de certaines d'entre elles, il est difficile de répondre aux besoins de toutes et tous. Si les facteurs d'appauvrissement et d'éloignement du marché de l'emploi ne sont pas mieux compris et neutralisés, les actions entreprises risquent de demeurer insuffisantes. Dans ce contexte, il est important d'instaurer sans tarder des mesures de prévention, et cela exige entre autres un meilleur soutien aux décrocheurs scolaires et aux raccrocheurs.

---

1. Contribution écrite pour le prochain Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, 2009.

La participation au marché du travail est un processus ou une trajectoire qui procède par étapes, dont l'insertion, le maintien, la progression dans un emploi, la réinsertion à la suite de divers événements (retour aux études, congé de maladie, congé parental, décrochage, immigration, par exemple), etc. Même si l'intégration est déterminante, les autres étapes le sont tout autant, notamment pour éviter les échecs à répétition ou les emplois qui ne permettent pas une réelle progression.

Il faut en particulier porter une attention spécifique au maintien en emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail après la fin des programmes de réinsertion. Les échecs ont des conséquences négatives qu'il peut être difficile de surmonter par la suite.

Il faut cependant éviter de centrer toute l'attention uniquement sur les personnes les plus éloignées du marché du travail. Même si des personnes sont sans emploi depuis une période relativement courte, elles peuvent aussi être confrontées à des difficultés qui risquent de les entraîner dans une spirale descendante. Mentionnons par exemple les personnes qui occupaient un emploi dans le secteur forestier ou dans un autre secteur et qui vivent dans des régions mono-industrielles où leur reclassement peut être difficile. Soulignons également que les personnes peu scolarisées qui perdent leur emploi ont souvent plus de difficulté à en trouver un autre.

Un argument souvent invoqué pour justifier l'insertion des personnes éloignées du marché du travail est le besoin de main-d'œuvre en raison de pénuries appréhendées dans certains secteurs d'activité économique. Certains organismes consultés ont remis en question ce lien et appelé à

jeter un regard critique sur ce discours. Il faut d'ailleurs distinguer les pénuries réelles des fausses. Les difficultés de recrutement pour des emplois peu spécialisés sont souvent provoquées par les conditions de travail qui prévalent dans les secteurs d'activité concernés et non par le manque de main-d'œuvre apte à occuper de tels emplois. Le taux de roulement important du personnel dans ce genre d'emploi donne l'impression fautive que les postes demeurent vacants.

La question des incitatifs pour les prestataires de l'assistance sociale va bien au-delà du calcul des bénéfices économiques associés au retour au travail. Il faut se rappeler que ces personnes vivent dans l'urgence. Le fait de renoncer aux prestations de sécurité du revenu pour retourner sur le marché du travail est insécurisant. Ces personnes peuvent de plus ne pas être en mesure d'assumer les dépenses associées au retour sur le marché du travail.

Plusieurs personnes présentes aux consultations ont mentionné l'absence ou l'insuffisance de certaines conditions de nature à faciliter la réinsertion, telles que l'accès au transport collectif, à des services de garde, au téléphone ou à Internet, le fait de ne pas avoir d'économies suffisantes pour se procurer les vêtements nécessaires pour un retour en emploi, etc.

Quoi qu'il en soit, il semble illusoire de viser à ce qu'une majorité des personnes, prestataires ou non de l'assistance sociale, qui ont été absentes du marché du travail pendant de nombreuses années, puissent s'intégrer en emploi sans l'aide de mesures de longue durée, et même de très longue durée, qui devrait varier selon les caractéristiques propres de chaque personne et les problèmes qu'elle a à surmonter. Des initiatives prometteuses sont à l'essai, tels

les Emplois de solidarité<sup>2</sup>. Ces initiatives montrent qu'il serait possible et avantageux d'assouplir certaines règles du marché du travail traditionnel pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'y apporter leur contribution.

Les pratiques d'accompagnement sont également indispensables pour que le parcours des personnes concernées les amène vraiment à se sortir de la pauvreté et à cesser de recourir à l'assistance sociale. Cet accompagnement doit être continu tout au long de leur démarche.

L'instruction et la formation sont au cœur de la lutte contre la pauvreté. Les taux de chômage élevés des personnes qui ne possèdent aucun diplôme en sont une illustration. Un autre aspect, celui de la reconnaissance des acquis et des expériences des personnes qui ont peu ou pas d'expérience du marché du travail, revêt un caractère primordial. Le bénévolat actif et l'engagement social doivent aussi être reconnus, ce qui implique une remise en question de la seule perspective d'employabilité qui est privilégiée pour analyser les acquis et les expériences.

D'autres aspects sont tout aussi importants. Les personnes absentes du marché du travail depuis un certain temps, et plus encore si elles sont prestataires de l'assistance sociale, sont souvent victimes de nombreux préjugés qui constituent de sérieux obstacles tant à leur insertion sur le marché du travail qu'à leur insertion sociale.

---

2. Le projet Emplois de solidarité est un projet de compagnonnage en entreprise qui s'adresse à des personnes peu scolarisées et ayant peu d'expérience de travail. C'est un exemple de collaboration entre des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale, des entreprises privées et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Emploi-Québec accorde aux entreprises participantes une subvention salariale pour compenser le fait que les personnes ont besoin de plus de soutien. Actuellement, il s'agit d'un projet pilote à l'essai à Trois-Rivières et à Lévis.

## Les travailleuses et travailleurs pauvres

Au cours des deux dernières décennies, on a pu observer une tendance à la baisse du taux de pauvreté générale et, à l'inverse, une tendance à la hausse du taux de pauvreté chez les travailleuses et travailleurs<sup>3</sup>. Des 594 000 personnes âgées de 16 ans ou plus sous le seuil de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation, en 2008, 224 000 avaient déclaré des revenus de travail. Il s'agit d'une augmentation de près de 50 % par rapport à l'année 2000<sup>4</sup>.

Les consultations ont confirmé que l'emploi atypique est maintenant une composante durable du marché du travail. Certains organismes, notamment les centrales syndicales, ont souligné qu'il faut nuancer le regard que l'on pose sur les conséquences du développement de l'emploi atypique. Celui-ci n'est pas nécessairement synonyme d'emploi précaire ou de temps partiel. Certains emplois atypiques dans des secteurs d'activité liés aux services sont très avantageux. Par contre, l'absence de mesures de protection sociale est un enjeu majeur, peu importe le genre d'emploi atypique. Les lois du travail ainsi que les conditions d'accès à l'assurance-emploi devraient être revues afin de protéger davantage les travailleuses et travailleurs atypiques.

Il y aurait lieu de distinguer également les enjeux rattachés aux emplois à temps partiel. Il faudrait se poser des questions sur le « choix » du travail à temps partiel afin de

---

3. ULYSSE, Pierre Joseph, « Les travailleurs pauvres : de la précarité à la pauvreté en emploi. Un état des lieux au Canada/Québec, aux États-Unis et en France », dans *Pauvreté, précarité : les modes de régulation, Lien social et politiques*, n° 61, printemps 2009.

4. Institut de la statistique du Québec, *Effectif à faible revenu, MPC, caractéristiques des particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2000-2008*, [page consultée le 21 novembre 2011], [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_ni\\_v/revenus\\_depense/revenus/mod1\\_p\\_1\\_10\\_13\\_1.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_ni_v/revenus_depense/revenus/mod1_p_1_10_13_1.htm).

mettre en évidence les « faux choix » auxquels sont confrontés certains segments de la population, en particulier les femmes. Plusieurs ont aussi soulevé la question du cumul d'emplois à temps partiel, qui est un sujet de préoccupation important.

Plusieurs facteurs influent sur la situation des travailleuses et travailleurs pauvres. Outre la nécessité de conditions de travail décentes, d'autres facteurs ont été mentionnés : l'état de santé et de bien-être de la personne, l'accès à un réseau social, un logement abordable et au transport collectif, le niveau de scolarité, y compris la possession d'un diplôme, l'accès à des mesures universelles de protection sociale, etc. Ces facteurs constituent des leviers d'intervention pour améliorer la situation des travailleuses et travailleurs à faible revenu et prévenir leur appauvrissement. À cet égard, il faut cesser de travailler en vase clos tant au sein du gouvernement qu'au sein des organismes intervenant auprès des travailleuses et travailleurs à faible revenu.

Dans son avis sur les cibles d'amélioration du revenu, le Comité soulignait l'importance de revoir la fiscalité afin de rendre le travail plus payant. Les consultations ont d'ailleurs confirmé la pertinence d'aborder cette question, et la majorité des organismes ont insisté sur la nécessité de continuer à hausser le salaire minimum.

D'autres ont souligné l'importance de mettre à jour la Loi sur les normes du travail. Les recommandations du rapport Bernier en 2003 semblent toujours pertinentes et leur application, plus que jamais nécessaire. Certains organismes ont signalé les problèmes d'accessibilité pour celles et ceux qui souhaitent avoir de l'information ou déposer une plainte devant la Commission des normes du travail. Selon ces organismes,

il y aurait lieu d'examiner les difficultés entourant l'exercice des droits devant la Commission des normes du travail ou d'autres organismes gouvernementaux ayant un mandat en matière de protection des droits.

La multiplication des agences de placement temporaire est un autre enjeu important. Les rencontres tenues avec certains organismes, notamment Au bas de l'échelle, ont confirmé l'importance de discuter de cette

question et de la documenter davantage. On a en particulier souligné la relation tripartite entre l'agence, l'employeur et le travailleur, qui échappe à la Loi sur les normes du travail. Les consultations ont fait ressortir les inquiétudes qu'inspirent l'expansion fulgurante de ces agences depuis quelques années et le fait qu'elle touche de plus en plus de secteurs d'activité.

## **Au-delà de l'emploi : la participation citoyenne et le droit à la dignité**

L'intégration au marché du travail n'est pas un objectif réaliste pour l'ensemble des personnes qui en sont exclues. Certaines d'entre elles ne pourront jamais occuper un emploi permanent et devront plutôt s'insérer dans un emploi à temps partiel ou offrant des conditions souples.

Pour d'autres, notamment les personnes qui ont une déficience intellectuelle profonde ou sont atteintes de graves troubles de santé mentale ou même d'autres affections non diagnostiquées, leur intégration sociale en tant que citoyens à part entière ne peut se faire par l'entremise du marché du travail traditionnel. En fait, cette solution risque plutôt de les exclure davantage.

L'accumulation des difficultés tout au long de leur vie a conduit certaines personnes vers l'exclusion, une exclusion d'autant plus grande que pour nombre d'entre elles les exigences du marché du travail traditionnel sont trop grandes. Par exemple, pour

certaines personnes, un emploi à temps plein n'est pas envisageable, ou encore leur intégration nécessite des adaptations selon leurs capacités.

Il y a cependant une condition essentielle pour vivre dignement, que l'on puisse ou non intégrer le marché du travail; cette condition, c'est l'accès à un revenu suffisant pour se nourrir sainement, se loger décentement, se vêtir adéquatement et se déplacer selon ses besoins.

Même si certaines personnes ne peuvent occuper un emploi permanent à temps plein, ni même, pour d'autres, un emploi à temps partiel, elles doivent néanmoins disposer de ressources suffisantes pour participer pleinement à la vie en société. Mais il faut aussi encourager, reconnaître et soutenir leur contribution, qu'il s'agisse de bénévolat, d'aide à un proche, ou de toute autre forme d'engagement social.

## Quel rôle pour les employeurs?

Les entreprises ont une grande responsabilité, à plusieurs égards, dans le domaine de l'emploi, tant sur le plan du respect des normes du travail que sur ceux de l'embauche et du maintien en emploi. Cette responsabilité a une incidence tant sur les possibilités d'insertion et de maintien en emploi des personnes éloignées du marché du travail que sur l'amélioration des conditions des travailleuses et travailleurs à faible revenu.

Quelques employeurs consultés ont fait part de la difficulté pour les entreprises d'intégrer des personnes peu scolarisées et possédant peu ou pas d'expérience de travail. Outre le fait que bien des employeurs ne croient pas que cela soit leur rôle, cette situation fait partie plus globalement des difficultés éprouvées par les entreprises en matière de gestion des ressources humaines, notamment dans la planification de la main-d'œuvre et l'évaluation réaliste des exigences et des qualifications pour les postes.

Les consultations ont fait ressortir d'autres problèmes majeurs, dont l'absence d'organisations représentatives qui regrouperaient les employeurs lors de discussions portant sur la régulation du marché du travail et l'adoption de discours tels que la flexibilisation de la main-d'œuvre ou la nécessité d'être compétitif sur le marché mondial. De tels discours peuvent induire une pression à la baisse sur les conditions de travail ou une pression à la hausse sur la productivité des employés.

Malgré la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %), il demeure

difficile de convaincre les employeurs d'investir dans la formation de leur main-d'œuvre. Beaucoup craignent, en formant leurs employés, de les perdre au profit de concurrents. Pourtant, la qualification continue de la main-d'œuvre, dans un marché de plus en plus complexe et compétitif, est cruciale tant pour la productivité de l'entreprise que pour le maintien et la progression en emploi des travailleuses et travailleurs.

Beaucoup de sensibilisation reste à faire quant aux réserves de main-d'œuvre disponible en relation avec les emplois à combler. Plusieurs organismes sont d'avis qu'il faut dépasser la sensibilisation si on veut en arriver à des changements significatifs, que ce soit en matière d'embauche de personnes éprouvant des difficultés d'intégration plus grandes que d'autres, de formation en milieu de travail ou de conciliation travail-famille.

Enfin, l'un des employeurs consultés concluait l'entrevue en disant : « Il faut appuyer la motivation des personnes, non pas les forcer si elles ne sont pas prêtes. Une personne motivée et outillée peut surmonter bien des difficultés. De la même manière, la motivation peut flancher si la personne est mal accueillie sur le marché du travail. L'accueil fait vraiment toute la différence et a un impact important. Il faut prendre le temps et assurer un suivi à long terme. Peut-être devrait-on donner aux employeurs des cours sur la façon d'intégrer? » Mentionnons que diverses mesures offertes par Emploi-Québec ou par des organismes communautaires sont accessibles aux entreprises pour les aider dans ce travail.

## Pour aller plus loin

Les questions de l'intégration et du maintien en emploi ainsi que celle de l'amélioration des conditions des travailleuses et travailleurs sont fort complexes.

Les consultations menées par le Comité avaient pour objet de mieux cerner les diverses réalités des personnes pauvres et exclues afin de proposer les meilleurs moyens possibles pour les aider. Il s'est donc attaché à comprendre les mécanismes qui peuvent être à la source de leurs difficultés à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir, handicapant ainsi leurs chances de se sortir de la pauvreté. Il a aussi analysé les conditions du marché du travail qui contribuent à maintenir certains groupes de travailleurs, plus encore de travailleuses, dans une situation précaire.

Ces consultations ont par ailleurs montré que les groupes de population n'ont pas tous des chances égales sur le marché du travail.

On n'a qu'à penser aux difficultés d'intégration des personnes immigrantes, réfugiées ou membres de minorités visibles et, de façon toute particulière, à celles des nouveaux immigrants. En effet, malgré le fait qu'ils aient été sélectionnés par le Québec selon plusieurs critères dont leur profil professionnel, leur capacité d'adaptation et les besoins du marché du travail québécois, ils constituent l'une des clientèles qui a le moins accès au marché du travail québécois, durant leurs premières années de résidence. Les nombreux obstacles auxquels ils doivent faire face dès leur arrivée ne sont pas étrangers à cette situation.

Malgré l'existence de programmes ayant pour objectif de favoriser l'adaptation et l'intégration sociale et économique de ces individus et familles, ces programmes ne

suffisent plus à répondre aux besoins et réalités multiples des nouvelles cohortes qui arrivent. Le sous-financement, le manque de services adaptés et la discrimination ne constituent que quelques-unes des problématiques parfois complexes qui nuisent à l'accessibilité de ces nouveaux résidents à un emploi qui corresponde à leur formation et expertise.

Les efforts fournis jusqu'à maintenant ont été largement insuffisants et afin de ne pas perdre ces forces vives dont nos entreprises et notre société ont grandement besoin, il nous faudra faire mieux et différemment. Déjà un trop grand nombre de ces nouveaux immigrants, malgré une formation souvent universitaire, vivent en situation de pauvreté et n'ont souvent d'autre choix que de recourir à l'assistance sociale ou à des emplois sous-qualifiés et faiblement rémunérés.

En affirmant que tous n'ont pas des chances égales sur le marché du travail, on fait également référence aux difficultés vécues par les peuples autochtones, dont, entre autres, la sous-scolarisation, un taux de chômage très élevé dans plusieurs communautés, des revenus annuels inférieurs à ceux de la population québécoise en général, de la discrimination à l'embauche.

Ces conditions socio-économiques s'expliquent en grande partie par la présence d'un environnement législatif particulier, qui en lui-même représente un obstacle important au développement économique, et accroît les difficultés des populations à participer au marché du travail.

Par ailleurs, d'autres réalités sont aussi très préoccupantes. Ainsi, les situations de handicap sont en elles-mêmes des facteurs

de risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Les personnes handicapées sont deux fois plus susceptibles de faire partie d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu et leur taux d'emploi est largement inférieur à celui des personnes sans handicap. Pourtant, plusieurs personnes avec incapacité qui sont inactives se disent prêtes à travailler et en mesure de le faire, malgré que ce ne soit pas là l'unique solution. Mais les obstacles à leur intégration au marché du travail sont nombreux et souvent insurmontables. Enfin, pour un grand nombre de personnes avec incapacité, la participation sociale est encore aujourd'hui un défi quotidien.

En ce qui concerne la situation des femmes, il est nécessaire d'y jeter un regard global.

On constate en effet une précarisation des emplois occupés par les femmes, un salaire moyen toujours inférieur à celui des hommes et un recul dans certains domaines. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche avant de faire disparaître les mécanismes de discrimination persistants.

Chacune de ces situations particulières a été explorée davantage par divers organismes concernés, mais il nous apparaissait essentiel de les mentionner ici afin de ne pas les passer sous silence lorsque sera venu le moment de proposer des solutions en matière d'insertion en emploi et d'amélioration des conditions des travailleuses et travailleurs pauvres.

## Principales pistes de solution

**Les principales pistes à la base des recommandations nées de ces consultations peuvent être regroupées autour de trois axes interreliés, qui feront chacun l'objet d'un avis du Comité :**

- **Les personnes sans emploi mais qui souhaitent travailler;**
- **Les travailleuses et travailleurs pauvres;**
- **Les personnes qui sont dans l'incapacité d'intégrer le marché du travail traditionnel.**

Pour les **PERSONNES SANS EMPLOI MAIS QUI SOUHAITENT TRAVAILLER**, voici les points les plus importants à améliorer :

1. L'accès à des mesures d'emploi, adaptées à leurs besoins, indépendamment du fait qu'elles reçoivent ou non des prestations.
2. L'instauration de mécanismes de reconnaissance des acquis et des

compétences, y compris les expériences acquises hors du marché du travail.

3. Un effort important pour augmenter leur niveau de qualification, au besoin, notamment en visant pour toutes et tous l'obtention d'un premier diplôme.
4. La lutte aux discriminations dont sont victimes certains groupes.

Dans le cas des **PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL**, certaines hypothèses ont été avancées. Leur intégration sur le marché du travail repose sur certaines conditions :

1. L'assurance de pouvoir compter sur un minimum de sécurité économique lorsque ces personnes renoncent à l'assistance sociale.
  2. La mise en place d'un processus graduel d'intégration qui devrait comprendre des règles souples permettant notamment un nouveau recours à l'assistance sociale, s'il le faut, et un accompagnement de la personne au besoin.
  3. Le recours à des mesures ou des programmes adaptés et à très long terme afin de permettre une intégration durable.
  4. L'établissement d'un soutien adapté aux personnes qui désirent travailler, mais qui ne pourront occuper des emplois permanents à temps plein, et ce, dans une perspective autre que strictement occupationnelle.
  5. La mise en œuvre d'un financement pluriannuel pour les organismes qui offrent des services aux personnes les plus vulnérables, de façon à en assurer la continuité.
- 

En ce qui concerne les **TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS PAUVRES**, on a affirmé la nécessité des changements suivants pour améliorer leur situation :

1. La mise à jour des lois du travail, dans le prolongement du rapport Bernier, soit :
    - L'accroissement de l'accessibilité aux lois du travail pour toutes les catégories de travailleuses et travailleurs;
    - La suppression des disparités de traitement en fonction du statut d'emploi;
    - La protection sociale des salariés d'agence;
    - Une meilleure protection sociale des travailleuses et travailleurs autonomes;
  - La réduction de l'insécurité liée au travail atypique, avec la possibilité pour les travailleuses et travailleurs de faire des choix réels, ainsi que des moyens pour empêcher les employeurs de contourner les lois du travail.
  2. L'amélioration continue des mesures de supplémentation du revenu telles que les primes au travail, ainsi que la hausse du salaire minimum.
  3. La révision de la fiscalité afin de réduire notamment les taux marginaux implicites d'imposition qui sont parfois très élevés pour les travailleuses et travailleurs à faible revenu.
-

Enfin, pour les **PERSONNES QUI NE POURRONT ACCÉDER AU MARCHÉ TRADITIONNEL** de l'emploi, les principales pistes sont les suivantes :

1. L'accès à un revenu suffisant pour leur permettre de subvenir à leurs besoins essentiels et de sortir de leur isolement.

2. La mise en place de moyens pour encourager et soutenir toute forme de participation sociale. Il s'agit de faire reconnaître que toutes et tous ont des expériences et des connaissances et qu'elles peuvent apporter leur contribution à la société, selon leurs capacités.

---

## Quelques questionnements

1. Y a-t-il des éléments de ce cadre avec lesquels vous n'êtes pas d'accord? Si oui, lesquels et pourquoi?
2. Y a-t-il des éléments importants qui n'y apparaissent pas?